

# La Maison Picson - Rentrée 2022-2023

## Règlement de l'accueil parascolaire du MIDI

Lieu : La Maison Picson  
Route de Prélaz, 6  
1807 Blonay  
Tél. : 021 564 03 80  
Courriel : [maisonpicson@bstl.ch](mailto:maisonpicson@bstl.ch)

- **Accueil du midi :**

L'accueil commence le lundi 22 août 2022, il se termine le vendredi 30 juin 2023.

Il a lieu tous les jours suivant le calendrier scolaire, y compris lors des journées pédagogiques planifiées par le groupement scolaire.

- Les enfants sont accueillis dès la fin des cours (11h55). Ils restent à l'accueil jusqu'à 13h20, heure à laquelle ils peuvent quitter la structure pour rejoindre leur cour d'école.
- L'accueil du mercredi se termine à 13h30. Les parents ou représentants légaux peuvent venir récupérer leur enfant entre 13h00 et 13h30. Sur autorisation écrite des parents ou représentants légaux, les enfants sont autorisés à quitter seuls la structure.

- **Élèves concernés :**

Tous les élèves de 3P à 11S du groupement scolaire qui fréquentent les classes de Blonay.

- **Services assurés :**

Accueil, accompagnement et animation avec les enfants dans les salles à disposition.

- Repas servi entre 11h55 et 12h45 au plus tard.
  - Par respect pour la nourriture, pour ceux qui l'ont préparée et qui la servent, nous encourageons les enfants à goûter de tout, même en petites quantités
  - Afin de ne pas laisser de restes, les enfants demandent la quantité souhaitée
- Salles de jeux et ou de lecture à disposition.
- Cour intérieure accessible en fonction des conditions météorologiques.
- A 13h20, les enfants se préparent et sont libérés pour se rendre seuls à l'école (*Les élèves de 9S-10S-11S sont autorisés à quitter la structure dès 12h30*).

*L'accueil parascolaire de midi à la Maison Picson propose, dans la mesure du possible, un accueil d'urgence ou de dépannage. Merci d'adresser votre demande auprès des responsables de la structure à l'avance (courriel ou téléphone).*

- **Tarif et facturation**

Selon le contrat établi avec le Réseau Enfants Blonay Saint-Légier (REBSL).

Courriel : [info@rebsl.ch](mailto:info@rebsl.ch) Téléphone : 021 564 03 70

Pour toute modification, nous vous demandons de le faire de manière écrite directement au REBSL.

*Règlement adopté par la commission de la Maison Picson - Année 2022/2023*

- **Nous vous demandons**

- De prendre connaissance avec votre enfant du présent règlement ainsi que de la charte de fréquentation de la Maison Picson, de signer conjointement le coupon de retour et de nous le retourner.

Nous vous remercions de nous prévenir des absences de votre enfant au plus tard la veille du jour d'accueil. Vous pouvez le notifier soit par courriel, soit par téléphone.